

Garanties COVID (réponse Touristra mail du 14.01.2022)

Les garanties Covid de l'assurance optionnelle ne couvrent pas l'annulation du séjour suite à des annonces gouvernementales telles que l'interdiction de déplacement entre régions, la fermeture de frontières... Le participant qui a souscrit à l'assurance annulation, peut prétendre au remboursement par l'assurance des frais retenus par Touristra Vacances s'il est amené à annuler son séjour parce que lui ou un membre de sa famille a contracté le covid avant le départ ou qu'il doit se rendre au chevet d'un proche qui a contracté le covid. Attention ! Les cas contacts ne sont pas couverts par l'assurance optionnelle, sauf si le vacancier est déclaré cas contact le jour du départ. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le descriptif en pièce jointe.

Si jamais votre évènement ne pouvait pas se réaliser en raison des restrictions mises en place par le gouvernement, plusieurs solutions sont possibles selon le cas de figure :

1/ si notre village de vacances est ouvert et peut accueillir les vacanciers

- Proposition de maintenir le séjour sans les prestations relatives à votre évènement.

Dans ce cas nous facturerons uniquement le prix du séjour de Touristra Vacances. Soit une réduction qui s'appliquerait sur la facture finale correspondant à la partie qui aurait dû vous être reversée (cf. colonne « Package activités FFG » dans notre tableau ci-joint pour info).

Ou

- Proposition de reporter, sans frais, le séjour à une date ultérieure.

Dans ce cas il faudra fournir la preuve que l'exécution du contrat est rendu impossible en raison des mesures émises par le gouvernement pour votre secteur d'activité.

Ou

- Annulation sans frais du séjour si cette dernière entre dans le cadre de l'article L211-14 du code du tourisme.

Dans ce cas il faudra fournir la preuve que l'exécution du contrat est rendu impossible en raison des mesures émises par le gouvernement pour votre secteur d'activité.

2/ si notre village de vacances ne peut pas accueillir les vacanciers (ex : fermeture administrative imposée par le gouvernement, hébergement réquisitionné par le gouvernement etc.)

- Proposition de reporter, sans frais, le séjour à une date ultérieure ou à la même date mais sur un autre village de vacances si cela est possible.

Ou

- Annulation sans frais du séjour.

Vous pourrez choisir d'obtenir un AVOIR ou de percevoir le remboursement des sommes versées.



Une nouvelle idée de l'assurance tourisme et loisirs

TourisTra
V A C A N C E S



VOS GARANTIES ÉPIDÉMIE

AVANT LE DÉPART	Montants maximum couverts
Annulation pour maladie y compris en cas d'épidémie ou de pandémie	Maximum de 6 000 € par personne (30 000 € par événement)
Réquisionnement par les autorités dans le cadre de la lutte contre le COVID	
Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température (en cas de test positif)	
PENDANT LE SÉJOUR	Montants maximum couverts
Rapatriement médical (y compris en cas de COVID)	Frais réels
Frais médicaux/hospitalisation hors du pays de résidence suite à maladie (y compris en cas de COVID)	100 000 € / personne
Frais prolongation de séjour suite à maladie (en cas de COVID)	Hôtel 100 €/nuit (durée étendue à 14 nuits, sur décision des médecins d'Europ Assistance, en cas de suspicion ou de Maladie avérée, en vue d'éviter un risque de propagation de ladite Maladie dans un contexte épidémique ou pandémique)
Frais de prolongation de séjour suite à mis en quarantaine en cas de maladie COVID	100 € par nuit (max. 14 nuits)
Frais de prolongation suite à refus d'embarquement en cas de symptômes COVID	Hôtel 100 €/nuit (durée étendue à 14 nuits, sur décision des médecins d'Europ Assistance, en cas de suspicion ou de Maladie avérée, en vue d'éviter un risque de propagation de ladite Maladie dans un contexte épidémique ou pandémique)
Frais d'hébergement accompagnants suite à maladie/hospitalisation COVID	Hôtel 100 €/nuit (durée étendue à 14 nuits, sur décision des médecins d'Europ Assistance, en cas de suspicion ou de Maladie avérée, en vue d'éviter un risque de propagation de ladite Maladie dans un contexte épidémique ou pandémique)
Accompagnement des enfants (y compris en cas de COVID)	Billet AR ou hôtesse
Retour anticipé suite à hospitalisation/décès d'un proche ((y compris en cas de COVID)	Billet retour + frais de taxi
Retour des accompagnants en cas de rapatriement médical (y compris en cas de COVID)	Billet retour + frais de taxi



Pour toute question sur votre contrat, contactez

le **SERVICE CLIENT** :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tél. : **+33 (0)5.34.45.32.10**

Mail : serviceclient@assurinco.com

Pour tout sinistre **ASSURANCE** contactez

le **SERVICE INDEMNISATION**

(Annulation, bagages, interruption de séjour...)

Du lundi au vendredi de 14h à 17h

Tél : **+33 (0)5.34.45.31.51**

Mail : sinistre@assurinco.com



Pour tout sinistre **ASSISTANCE** contactez **EUROP ASSISTANCE**

(Frais médicaux, hospitalisation, rapatriement...)

7j7 - 24h/24

Tél : **+33 1 41 85 85 02**

Assurinco Assurance Voyage

Filiale de Cabinet Chaubet Courtage - SARL de courtage en assurances au capital de 140 750 €

Siège Social : 122 Bis Quai de Tounis, 31000 TOULOUSE – www.assurinco.com – RCS TOULOUSE N° SIREN 385 154 620

Immatriculé à l'ORIAS dans la catégorie courtier d'assurance sous le N°07001894 - site web ORIAS : www.orias.fr

CAS CONCRETS

CAS COUVERTS ANNULATION	GARANTIE
Je voudrais annuler mon voyage car je suis en quarantaine pour Covid (test positif)	Annulation pour maladie y compris en cas d'épidémie ou de pandémie
Je voudrais annuler mon voyage car je suis malade, mon médecin confirme que je ne suis pas en état de voyager et suspecte un COVID	Annulation pour maladie y compris en cas d'épidémie ou de pandémie
Je voudrais annuler mon voyage car je suis malade du COVID (test positif)	Annulation pour maladie y compris en cas d'épidémie ou de pandémie
Je voudrais annuler car un proche est gravement malade du Covid (hospitalisation/décès)	Annulation pour maladie y compris en cas d'épidémie ou de pandémie
Je voudrais annuler car je suis réquisitionné par les autorités dans le cadre de la lutte contre le COVID	Annulation pour Modification ou refus des dates de congés
La compagnie me refuse l'embarquement parce que je présente des symptômes (fièvre...)	Si le test est finalement positif : - Annulation
CAS COUVERTS PENDANT LE SÉJOUR	GARANTIE
Je suis malade et en attente du résultat de test	- Frais médicaux - Hospitalisation - Hébergement accompagnants - Prolongation de séjour (sur place) - Accompagnement des enfants
Je suis testé positif au COVID et j'ai avancé des frais médicaux (consultation, examens, médicaments...)	- Frais médicaux - Prolongation de séjour - Accompagnement des enfants
Je suis hospitalisé à destination pour COVID	Hospitalisation - Hébergement accompagnants - Présence Hospitalisation - Accompagnement des enfants - Transport médical / rapatriement
J'ai contracté le COVID, mon état de santé est précaire et nécessite une évacuation urgente (vol sanitaire)	- Transport médical / évacuation - Retour des accompagnants - Accompagnement des enfants
Je suis rapatrié suite COVID, ma famille/co-voyageurs (même dossier) souhaitent être rapatriés en même temps que moi	- Retour des accompagnants - Accompagnement des enfants
On me demande de rester en quarantaine car j'ai un COVID déclaré	- Prolongation de séjour
Un proche, resté en France, est hospitalisé pour maladie grave ou décède des suites du Covid pendant que je suis en vacances, je dois me rendre à son chevet ou à ses obsèques	- Retour anticipé
Je suis tombé malade (COVID) sur place et ne peux pas prendre mon vol retour (mon état ne me permet pas de voyager)	- Prolongation de séjour
La compagnie aérienne refuse de me laisser embarquer pour retourner à mon domicile parce que je présente des symptômes	- Prolongation de séjour